

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre à 19h30,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, PONCET Louis.

Etaient présents: MM. PONCET Louis, CAPIEZ Jean-Claude, CHENUET Carole, CANFIN Gilbert, CHARMONT Jacques, MARINIER Alain, MAILLET Andrée, LAURENT Renée, SENECAILLE Claude, PEGUIN René, AUPOIL Alain, PRADET Pierre.

Absents : MM RIVOLLIER Laëtitia, RIVOLLIER Loïc, FAVIER Michèle, DUPONT Isabelle.

Excusés : Mme CLEMENT Monique (donne pouvoir à M. MARINIER Alain), M. GRIMAUX Christian (donne pouvoir à M. SENECAILLE Claude)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: M. MARINIER Alain.

Les Professeurs et les élèves du collège Jean Moulin ont présenté le voyage qu'ils ont réalisé au TOGO. L'association des élus ULM a financé l'électrification d'un collège africain pour un montant de 1 044.00€.

Après deux remarques, le Procès-verbal de la séance du 02 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est réalisée en la mémoire de M. Edouard DECHELETTE, conservateur au Musée de la Tour du Moulin.

COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire annonce aux conseillers qu'il a renoncé le mois dernier à une déclaration d'intention d'aliéner sur l'immeuble cadastré AL 305 – 5 rue des roches.

Il annonce également que les signatures des ventes cession terrain pour ATAC/Commune de Marcigny et SCP Vétérinaires/Commune de Marcigny ont été réalisées.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées :

- AN 133 et 134– 5, rue de la serve - Superficie totale : 1 561m²- Prix de vente: 141 200.00 €,
- AI 66, 198 et 199 – 6, montée du vignal – Superficie totale : 4 654m² - Prix de vente: 230 000.00 €,
- AI 66 et 199 – 6, montée du vignal – Superficie totale : 3 011m² - Prix de vente: 30 000.00€,
- AN 92 et 95 - 27 rue de borchamp – Superficie totale : 129 m² - Prix de vente : 38 000.00€.

DECISION MODIFICATIVE 2013 N°02 Présenté par M. CHARMONT

Vu la proposition de la commission des finances,

Une décision modificative est nécessaire pour le budget assainissement mais aussi pour le budget communal.

Budget Assainissement – Décision modificative n°01/2013

Délibération n°2013/72

Où l'exposé du Maire et de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Article 6061. Fournitures non stockables :	-1 000.00€
Article 6156. Maintenance	+2 000.00€
Article 628. Divers	-300.00€
Article 66111. Intérêts réglés à l'échéance	-2 900.00€
Total Exploitation – dépense :	-2 200.00€
<hr/>	
Article 7061. Redevance assainissement collectif	-14 331.00€
Article 74. Subvention d'exploitation	+14 781.00€
Article 773. Mandats annulés	-2 650.00€
Total Exploitation – recette :	-2 200.00€

<u>Article 2313.</u> Constructions	-3 247.00€
Total Investissement – dépense :	-3 247.00€

<u>Article 1022.</u> FCTVA	-138.00€
<u>Article 13111.</u> Subvention agence de l'eau	-3 109.00€
Total Investissement – recette :	-3247.00€

La section exploitation est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 235 193.00€. La section investissement est, quant à elle, équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 551 339.00€.

Budget communal – Décision modificative n°02/2013

Délibération n°2013/73

Où l'exposé du Maire et de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

<u>Article 6042.</u> Achat prestations de services	-250.00€
<u>Article 60611.</u> Eau et assainissement	-6 000.00€
<u>Article 60623.</u> Alimentation	-500.00€
<u>Article 60628.</u> Autres fournitures non stockées	-250.00€
<u>Article 60631.</u> Fourniture d'entretien	-1 000.00€
<u>Article 60633.</u> Fourniture de voirie	+10 500.00€
<u>Article 60636.</u> Vêtements de travail	-2 000.00€
<u>Article 6068.</u> Autres matières et fournitures	-1 000.00€
<u>Article 6135.</u> Locations mobilières	+2 100.00€
<u>Article 61521.</u> Terrains	-2 000.00€
<u>Article 61522.</u> Bâtiments	+15 249.00€
<u>Article 61523.</u> Voies et réseaux	+15 249.00€
<u>Article 61551.</u> Matériel roulant	-10 000.00€
<u>Article 61558.</u> Autres biens mobiliers	-2 500.00€
<u>Article 6156.</u> Maintenance	-4 000.00€
<u>Article 616.</u> Primes d'assurances	-750.00€
<u>Article 6182.</u> Documentation générale et technique	+100.00€
<u>Article 6184.</u> Versement organismes de formation	-1 500.00€
<u>Article 6185.</u> Frais de colloques et séminaires	-90.00€
<u>Article 6226.</u> Honoraires	+490.00€
<u>Article 6228.</u> Divers	-600.00€
<u>Article 6232.</u> Fêtes et cérémonies	+2 000.00€
<u>Article 6236.</u> Catalogues et imprimés	+200.00€
<u>Article 6237.</u> Publications	+1 500.00€
<u>Article 62878.</u> A d'autres organismes	+60.00€
<u>Article 63512.</u> Taxes foncières	-100.00€
<u>Article 6411.</u> Personnel titulaire	+2 500.00€
<u>Article 64168.</u> Autres emplois d'insertion	+3 370.00€
<u>Article 6453.</u> Cotisations caisse de retraite	+1 500.00€
<u>Article 6455.</u> Cotisations assurance personnel	-1 000.00€
<u>Article 6478.</u> Autres charges sociales diverses	+800.00€
<u>Article 7391172.</u> Dégrèvement TH sur LV	+2 300.00€
<u>Article 73923.</u> Reversements sur FNGIR	+108.00€
<u>Article 6534.</u> Cotisation sécurité sociales élus	+6 300.00€
<u>Article 657364.</u> SPIC	+14 781.00€
<u>Article 66111.</u> Intérêts réglés à l'échéance	-5 000.00€
<u>Article 673.</u> Titres annulés	+4 478.00€
Total DM Fonctionnement – dépense :	+45 045.00€
<u>Article 70311.</u> Concessions	+420.00€
<u>Article 7062.</u> Redevance à caractère culturel	+40.00€
<u>Article 70631.</u> A caractère sportif	+2 990.00€
<u>Article 70878.</u> Part d'autres redevables	-300.00€
<u>Article 7351.</u> Taxe sur l'électricité	+4 815.00€
<u>Article 7381.</u> Taxe additionnelle droits mutation	+4 490.00€
<u>Article 74121.</u> DSR	+25 990.00€
<u>Article 758.</u> Produits divers gestion courante	+5 000.00€
<u>Article 7788.</u> Produits exceptionnels divers	+1 600.00€
Total DM Fonctionnement – recette :	+45 045.00€

<u>Article 10222. FCTVA</u>	-4 130.00€
<u>Article 10223. TLE</u>	-1 090.00€
<u>Article 1328. Autres</u>	+5 220.00€
Total DM Investissement – recette :	0.00€

La section fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 2 406 947.00€. La section investissement reste, quant à elle, équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 1 048 392.00€.

Annulation des titres de recettes de 2005 à 2009

Délibération n°2013/74

Vu la présentation de l'état des restes par la Trésorerie de MARCIGNY et sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule les titres suivants des titres émis des années 2005 à 2009, pour un montant global de 10 477.60€.

Les crédits nécessaires sont inscrits en Fonctionnement - dépense au Budget 2013 de la Commune, à l'article 673 « Titres annulés ».

APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2012 DE L'EAU POTABLE

Le SIEB a présenté et validé le rapport portant sur l'année 2012 lors de son assemblée du 15/10/2013.

Le Maire donne quelques chiffres du rapport aux membres du conseil municipal. Le rapport est disponible et consultable en Mairie.

REDEVANCE ET TARIFS ASSAINISSEMENT ANNEE 2014 *Présenté par M. CHARMONT*

Redevance assainissement Commune de Marcigny – Année 2014

Délibération n°2013/75

Vu la Délibération du 17 Septembre 2009 instaurant une part fixe et une part variable pour la Redevance assainissement à compter de 2010,

Vu la délibération du 29 novembre 2012 fixant la redevance assainissement 2013 comme suit :

Part fixe : **36,00 €**

Part Variable selon les tranches définies ci-après :

De 0 à 50 m³ : **1,30 €**

De 51 à 120 m³ : **1,45 €**

De 121 et plus : **1,70 €**

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs 2013 pour la Redevance Assainissement 2014.

Redevance assainissement Commune de Baugy – Année 2014

Délibération n°2013/76

Vu la délibération du 29 novembre 2012 fixant le tarif de la redevance assainissement de la commune de Baugy à 1.52 € par m³,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la redevance assainissement 2013 pour l'année 2014 due par la Commune de BAUGY.

AUTORISATIONS D'ABSENCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2013/77

A l'occasion de certains évènements et lorsqu'une délibération le prévoit, les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent être autorisés à s'absenter du service. Ces autorisations spéciales d'absence sont différentes des congés des agents territoriaux.

Il existe deux types d'autorisations d'absence :

- Les autorisations d'absence obligatoires fixées par des textes législatifs ou réglementaires, telles que les absences pour les différents examens médicaux des agents, la naissance et l'adoption.
- Les autorisations d'absence facultatives ne sont fixées par aucun texte. Elles sont laissées à la libre appréciation de la commune à laquelle il appartient de déterminer par délibération.

Monsieur le Maire évoque la nécessité d'actualiser l'arrêté du 18 août 1987 accordant des autorisations spéciale d'absences pour le personnel communal.

Il présente la proposition des autorisations d'absence suivantes, basée sur le dispositif du Centre de Gestion 71 daté de 2009.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE les autorisations d'absence ci-dessus pour l'ensemble du personnel communal, sous réserve de l'avis favorable du CTP,**
- **DECIDE la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2014.**

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014

Nomination des 5 agents recenseurs et rémunérations

Délibération n°2013/78

Vu le recensement de la population pour Marcigny fixé du 16 janvier au 15 février 2014,

Vu la nécessité de recruter 5 agents recenseurs et de nommer au sein du personnel administratif un coordonnateur communal,

Vu la dotation forfaitaire versée à la commune d'un montant de 4 464.00€ pour le budget 2014,

Le Maire demande également au conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs.

La Commune de Marcigny sera divisée en 5 districts pour 2014 et répartie entre les 5 agents recenseurs suivants :

- Mme BILLON Odette,
- Mme THERRIAUD Nicole,
- Mme BALLOT Rebecca,
- Mme LEDUC Marie-Paule,
- M. FAYARD Charles.

Les agents recenseurs seront munis d'une carte officielle, signé du Maire, pour enquêter les administrés.

De plus, il donne les noms du coordonnateur communal et de ses suppléants aux conseillers :

- Mme FOURNIER Anne-Lise, coordonnateur communal,
- Mme FAYOLLE Christelle, suppléant,
- Mme LABROSSE Séverine, suppléant.

Enfin, il propose de rémunérer les agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés collectés, dans les conditions suivantes :

- 1.20€ par Bulletin individuel,
- 1.20€ par Feuille de logement,
- 0.95€ par Dossier d'adresse collective,
- 0.85€ par Feuille de logement non enquêté,
- 9.00€ par Bordereau de district.

Après en avoir délibéré et ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE délégation au Maire pour nommer les 5 agents recenseurs, le coordonnateur communal et ses suppléants,**
- **APPROUVE le barème de rémunération des agents recenseurs ci-dessus.**

TAXE D'AMENAGEMENT ANNEE 2014

Délibération n°2013/79

Vu la délibération du 24 juillet 2006 instaurant la Taxe local d'équipement (TLE) à 3% sur les constructions réalisées sur la Commune de Marcigny,

Vu la délibération du 04 novembre 2011 fixant à 3% la Taxe d'aménagement (TA),

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de maintenir le taux de la TA à 3% pour l'année 2014.

LOYER TERRAIN PONTET

Délibération n°2013/80

Vu la location d'une terre située « aux Plains », sur la commune de Baugy et appartenant à la commune de Marcigny, à Monsieur Pierre PONTET domicilié « aux Plains » 71110 BAUGY,

Le loyer pour l'année 2013 doit être fixé en fonction de l'évolution de l'indice des fermages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de consentir la location pour un montant de 245.82€, pour l'année 2013.

PRESTATION ACTION SOCIALE 2013

Délibération n°2013/81

Vu la reconduction de la circulaire ministérielle accordant des prestations d'action sociale individuelles en faveur des agents des collectivités territoriales avec les taux applicables au 1^{er} janvier 2013,

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir reconduire les prestations suivantes :

- Séjours des enfants,
- Enfants handicapés.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2013 les taux en vigueur mentionnés dans la circulaire annexée à la présente délibération.

RESTITUTION PHASE APD CHAUFFERIE BOIS

Une réunion de restitution finale de la phase APD doit être programmée pour se positionner sur l'avenir du projet.

QUESTIONS DIVERSES

◆ CHOMAGE

58 Hommes et 39 Femmes sont à la recherche d'un emploi sur Marcigny.

◆ RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

L'établissement est complet, avec une liste d'attente.

◆ ELECTIONS MUNICIPALES

Elles se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. La Commune de Marcigny est soumise au scrutin à la proportionnelle. Les conseillers municipaux seront donc élus en même temps que les conseillers communautaires.

◆ REUNIONS

La séance du conseil municipal sera le 19 décembre 2013, à 20H00.

◆ PISCINE

La permanence pour la délivrance des tickets gratuits pourrait avoir lieu les 10 et 17 mai 2014, de 9H30 à 11H30.

◆ FETES DE FIN D'ANNEE

Mme CHENUET met en avant le travail des bénévoles pour la réalisation des décorations de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H45.

Le Maire,

Louis PONCET